

DESCRIPTION DE TÂCHES

EMPLOI:	Technicien à l'aiguillage	SERVICE:	Exploitation
SYND./ CL.:	SCFP 687 /	DATE:	Le 23 août 2005

SOMMAIRE

Sous surveillance générale et selon les procédés en usage, le technicien à l'aiguillage assure la préparation, la programmation et la manipulation des dispositifs nécessaires à l'aiguillage tant au point de vue technique qu'artistique.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS ET EXEMPLES DE TÂCHES

1. Prépare, met en place et vérifie le fonctionnement des appareils et dispositifs d'aiguillage et de mélange de signaux vidéo:
 - a) Planifie les raccordements, dessine les plans spécifiques selon les besoins, les met à jour et fait les suivis des différents correctifs pour l'émission.
 - b) Branche ou fait brancher les alimentations et équipements désirés et s'assure que tous les signaux voulus soient acheminés aux bonnes destinations.
 - c) Procède, selon les procédés en usage, aux vérifications, ajustements et réglages des signaux vidéo, équipements, moniteurs de plateau et de régie de production, et systèmes d'intercommunication.
 - d) Vérifie la synchronisation des horloges.
2. Programme et opère les appareils et dispositifs d'aiguillage de signaux vidéo:
 - a) Opère le pupitre d'aiguillage afin de sélectionner la source désirée (coupe, fait des fondus et balayages ou des incrustations, et génère des effets visuels) et rappelle des séquences de programmation du pupitre d'aiguillage et des générateurs d'effets spéciaux selon les directives du réalisateur et des besoins de la production.
 - b) Participe à l'élaboration visuelle des nouvelles productions.
 - c) Suggère des effets vidéo au réalisateur et l'informe des possibilités de l'équipement.



DESCRIPTION DE TÂCHES

EMPLOI:	Technicien à l'aiguillage	SERVICE:	Exploitation
SYND./ CL.:	SCFP 687 /	DATE:	Le 23 août 2005

- d) Sauve sur les supports adéquats la programmation des générateurs d'effets et du pupitre d'aiguillage et identifie les séquences sauvegardées.
3. Participe au contrôle de la qualité technique:
- a) Signale au réalisateur ou au superviseur technique toute irrégularité et voit à ce que les corrections soient apportées le plus rapidement possible.
4. Transporte, vérifie, installe, démonte et range le matériel technique en respectant les normes de sécurité et rapporte les défauts techniques au superviseur.
5. Exécute toute autre tâche de même nature ou d'ordre général reliée à l'emploi, demandée par son supérieur ou nécessitée par ses fonctions.

EXIGENCES FORMELLES

EMPLOI:	Technicien à l'aiguillage	SERVICE:	Exploitation
SYND./ CL.:	SCFP 687 /	DATE:	Le 23 août 2005

FORMATION

- Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en électrotechnique avec spécialisation en électronique ou équipements audio-visuels.

EXPÉRIENCE

- Deux (2) années d'expérience comme technicien vidéo.

CONNAISSANCES

- Connaissances de base en informatique.
- Connaissance usuelle de la langue anglaise.
